



Conseil économique et social

Distr. générale
29 janvier 2010
Français
Original : espagnol

Instance permanente sur les questions autochtones

Neuvième session

New York, 19-30 avril 2010

Points 3 et 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Débat sur le thème spécial de l'année :

« **Peuples autochtones : développement, culture, identité : les articles 3 et 32 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** »

Droits de l'homme : application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Informations reçues des gouvernements

État plurinational de Bolivie

Résumé

Le présent rapport est un exposé du Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie concernant les mesures adoptées ou envisagées en réponse aux recommandations par la mission de l'Instance permanente sur les questions autochtones, effectuée aux mois d'avril et de mai 2009.

* E/C.19/2010/1



I. Contexte

1. Conformément aux recommandations formulées lors de la septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, tenue du 21 avril au 2 mai 2008, concernant la situation dans la région du Chaco exposée dans le paragraphe 156 du rapport de l'Instance permanente, il est communiqué ce qui suit :

L'Instance permanente a appris par les informations communiquées par les peuples autochtones, qui ont été corroborées par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones, dans la région du Chaco, certaines communautés guaranies vivaient pratiquement en état d'esclavage. D'après la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, et les articles 17, 26 et 28 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, l'Instance permanente appuie résolument les efforts déployés par l'actuel Gouvernement bolivien et l'engagement du prochain Gouvernement paraguayen visant à mettre un terme à cette pratique et à restituer à leurs propriétaires légitimes, les Guaranis eux-mêmes, les terres autochtones¹.

2. Dans ce contexte, en mai 2009, une mission d'experts de l'Instance permanente a visité *in loco* le territoire du Chaco bolivien afin d'obtenir des informations pertinentes. À cet effet, à sa huitième session, tenue du 18 au 29 mai 2009, l'Instance permanente sur les questions autochtones a décidé de publier les rapports sur les travaux de la mission effectuée dans la région du Chaco. Elle a également invité les gouvernements concernés à soumettre leurs comptes rendus lors de la neuvième session.

3. En ce sens, l'Instance permanente a publié, fin août 2009, le document contenant le rapport et les recommandations de la mission effectuée dans l'État plurinational de Bolivie et dont le Gouvernement a pris acte officiellement début septembre 2009. C'est donc à ce titre que le Gouvernement souhaite faire état ci-après des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport sur la mission de l'Instance permanente.

II. Rapport

A. Consentement préalable donné librement et en connaissance de cause

4. Dans le respect des instruments internationaux et en application des droits des peuples autochtones élevés au rang constitutionnel, le Gouvernement bolivien a initié la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Instance permanente.

5. L'application du « droit des peuples autochtones à des consultations préalables, libres et éclairées » (sur les hydrocarbures) s'est forgée et initiée avec l'arrivée au pouvoir du Président Evo Morales Ayma. Dans ce contexte, il est ci-après fait état, à l'intention de l'Instance permanente, de l'ensemble des progrès accomplis à ce jour.

¹ E/C.19/2008/13, par. 156.

Consultation et participation aux activités pétrolières				
Gestion	Entreprise	Activité, ouvrage ou projet	État	Peuple autochtone et communautés rurales
2007	Chaco	Construction de lignes pour les villages Percheles et El Dorado	Achevé(e)	Capitainerie zonale, APG (Assemblée du peuple guarani) de Takovo Mora, APG de Nueva Esperanza, communauté San Isidro de Área, San Isidro 1 et San Isidro 2
	Transredes S.A.	Gazoduc latéral Margarita à Palos Blancos	Achevé(e)	APG d'Itikaguasu
	Total E et P Bolivie	Prospection sismique 3D et prospection magnétotellurique, gravimétrie	Achevé(e)	Peuples autochtones organisés (APG d'Alto Parapetí, d'Iupaguasu et de Karaoparienda)
	Pluspetrol	Développement du village Tajibo – bloc San Isidro	Achevé(e)	APG :Charagua Norte
2008	Transredes S.A.	Expansion latérale du gazoduc Vuelta Grande	Achevé(e)	APG : Capitainerie Machareti
2009	Total E et P Bolivie (succursale bolivienne)	Forage exploratoire du puits Aquío X-1001	Achevé(e)	APG : capitaineries d'Alto Parapetí et d'Iupaguasu
	Total E et P Bolivie (succursale bolivienne)	Forage exploratoire du puits Inchausti X – 2	Achevé(e)	APG : capitaineries d'Alto Parapetí et d'Iupaguasu
	Petrobras	Prospection sismique 3D – bloc San Antonio	En cours	Terre communautaire d'origine Itikaguasu

B. Ministère de l'intérieur

6. En référence au paragraphe 15 des recommandations figurant dans le rapport de l'Instance permanente, le Ministère de l'intérieur a créé, en coordination avec la police bolivienne, le Commando policier de la région du Chaco, grâce auquel la présence de l'organisme s'est renforcée dans la région, afin de protéger les habitants des villages guaranis.

7. En référence au paragraphe 16 des recommandations du rapport précité, le Ministère de l'intérieur garantit, par l'intermédiaire de la police bolivienne, la libre circulation des personnes, et ce sans discrimination. Il s'est toutefois heurté à l'attitude négligente de quelques fonctionnaires des préfectures des départements de Santa Cruz, Tarija et Chuquisaca (Sucre) qui, au lieu de soutenir cette œuvre, se livrent à des agissements qui génèrent des conflits.

**C. Ministère de la présidence, Ministère du travail, de l'emploi et de la prévoyance sociale, Ministère de la planification du développement, Ministère du développement de la production et de l'économie plurielle, Ministère de la justice, Ministère du développement rural et des terres.
Plan interministériel transitoire en faveur du peuple guarani**

8. Le Plan interministériel transitoire (PIT 2007-2008 en faveur du peuple guarani) est exécuté dans le cadre du décret suprême n° 29292. La mise en œuvre du processus initié avec ce plan se poursuit. Par ailleurs, en référence aux paragraphes 36, 37 et 38 des recommandations de l'Instance permanente, il est signalé que le Plan interministériel transitoire a été soumis à la consultation de l'Assemblée du peuple guarani (APG) et des conseils de capitaines de Tarija, de Chuquisaca et d'Alto Parapetí. Après l'adoption concertée d'activités réalisées par des équipes techniques guaranies recrutées et formées par les mêmes autorités guaranies, le Plan est en plein phase de socialisation par décision de l'Assemblée du peuple guarani.

9. Il importe de faire remarquer que le Plan interministériel comprend la sécurité et la souveraineté alimentaire des enfants et de familles entières guaranis, comme le prévoit la composante 3 du Plan interministériel transitoire². Pour information de l'Instance permanente, les objectifs du Plan sont décrits ci-dessous de manière détaillée :

10. Objectif général :

a) Jeter les bases pour instaurer des conditions de vie dignes pour les familles guaranies recensées dans la région du Chaco bolivien, dans le cadre du Plan national de développement « Une Bolivie digne, souveraine, productive et démocratique pour le bien vivre » et en réponse aux demandes du peuple guarani.

11. Objectifs spécifiques du Plan interministériel transitoire :

a) Garantir les droits individuels et collectifs des personnes, familles et communautés du peuple guarani retenues captives dans le Chaco bolivien;

b) Stimuler le programme de reconstitution territoriale du peuple guarani grâce à la mise en œuvre de processus d'assainissement et de réévaluation de la propriété agraire, et de l'application de la loi sur la reconduction de la réforme agraire axée sur la collectivité;

c) Garantir aux familles libérées des conditions de vie dignes tout au long du processus d'établissement de communautés;

d) Élaborer et exécuter des projets et des programmes axés sur des activités de production, l'infrastructure et l'environnement;

² Consulter le site Web disponible à l'adresse www.planguarani.com (en espagnol), qui est pleinement opérationnel et permet de visiter toute la population dans son ensemble ainsi que recueillir des informations à jour sur le Plan interministériel transitoire.

e) Mettre en œuvre une stratégie de communication transversale à l'ensemble du processus;

f) Créer un mécanisme de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Plan.

12. Ci-après figure un tableau des composantes ayant abouti à des résultats concrets auprès des organisations guaranies, conformément aux objectifs spécifiques du Plan :

Composante	Activités principales	Responsable
<p>Composante 1 : Garantir les droits fondamentaux des Guaranis du Chaco bolivien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des journées d'éducation alternative – profitables à l'exercice des droits et de la pleine citoyenneté dans les communautés. • Créer une équipe gouvernementale interinstitutionnelle et interdisciplinaire chargée du suivi permanent dans la région du Chaco afin de garantir la protection des droits individuels et collectifs des Guaranis. • <u>Création de six directions régionales du travail (à Caraparí, Yacuiba, Entre Ríos, Huacareta, Macharetí, Charagua) pour la régulation des relations de travail dans l'ensemble des secteurs existants de la région.</u> • Résolution des problèmes liés aux extraits de naissance des Guaranis, mise en place de modules pour la délivrance gratuite de certificats de naissance, avec le concours des brigades mobiles de la Cour nationale électorale et grâce à la création de bureaux de l'état civil dans les communautés guaranis. • Mise en œuvre d'initiatives de renforcement organisationnel, de la vision guaranie aux capitaineries de l'Assemblée du peuple guarani, afin de libérer les communautés captives. • Soutien aux familles guaranies libérées, notamment les femmes bénéficiant de programmes axés sur des activités de production et les droits fondamentaux. • Élaboration du Plan intégral de développement de la nation guaranie sur la base des plans stratégiques du peuple guarani, en vue de la deuxième phase. 	<p>Ministère de la justice – Ministère du travail.</p>
<p>Composante 2 : Stimuler le programme de reconstitution territoriale de la</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de processus d'assainissement, de replantation, d'attribution de titres et de dotation par le biais de la compensation et la conversion en terres communautaires d'origine de la propriété agraire dans la zone d'influence du peuple 	<p>Ministère du développement rural et des terres</p>

<p>nation guaranie grâce à la mise en œuvre de processus d'assainissement et de replantation concernant la propriété agraire, et de l'application de la loi sur la reconduction de la réforme agraire axée sur la collectivité.</p>	<p>guarani(Chuquisaca et Santa Cruz).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assainissement de la propriété agraire (conversion) en vue de la dotation et de l'attribution de titres sur les terres communautaires d'origine dans la province Gran Chaco du département de Tarija. • Certification des documents d'identité ethnique et rapport sur les besoins spatiaux 	<p>Vice-Ministère des terres</p> <p>Institut national de réforme agraire</p>
<p>Composante 3 : Exécuter un programme de contingence afin de garantir aux familles libérées des conditions de vie dignes tout au long du processus d'établissement de communautés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Placement d'urgence des familles vivant dans les exploitations agricoles pendant la durée du processus de libération (denrées alimentaires, tentes, outillage, médicaments, etc.). • Soutien aux familles libérées durant le processus d'installation sur les terrains distribués de l'État (logement, eau potable, assainissement de base, etc.). • Mise en œuvre de programmes d'éducation et santé à l'intention des familles libérées, en coordination avec les municipalités et les directions régionales d'éducation et de santé. 	<p>Ministère de la planification du développement</p> <p>Ministère de l'éducation</p>
<p>Composante 4 : Exécuter des programmes et des projets productifs d'infrastructures environnementales en coordination avec les municipalités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de programmes et de projets pilotes de sécurité alimentaire pour les familles (production agricole, pêche, foresterie, et autres activités complémentaires, notamment l'artisanat et le tourisme). • Élaboration de programmes et de projets axés sur l'environnement et la gestion de la biodiversité. • Création de microentreprises communautaires pour l'entretien des chemins vicinaux. 	<p>Ministère de l'environnement et de l'eau</p>
<p>Composante 5 : Mettre en œuvre une stratégie de communication transversale à l'ensemble du processus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication interne et externe. 	<p>Vice-Ministères de coordination et de gestion gouvernementale des territoires</p> <p>Ministère du travail</p>

<p>Composante 6 : Élaborer des mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Plan : Directoire et Administration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'Administration planifie, coordonne et donne suite à la mise en œuvre du Plan interministériel transitoire. • Forme des alliances stratégiques et de coordination avec la coopération internationale, les organisations non gouvernementales, les préfectures et les municipalités de l'État plurinational. 	<p>Ministère du travail</p>
---	---	-----------------------------

13. Stratégie de mise en œuvre du Plan guarani :

- a) Approbation du Plan par l'Assemblée nationale de l'Assemblée du peuple guarani et par le Directoire du Plan interministériel transitoire;
- b) Approbation du Plan par le Gouvernement en tant que Plan intégral de développement de la nation guaranie;
- c) Institutionnalisation du Plan, au travers de la création de l'Unité exécutive du Plan dans les capitaineries guaranies des départements de Santa Cruz, Chuquisaca et Tarija;
- d) Inclusion des objectifs, stratégies, programmes et projets par l'ensemble des institutions, organisations gouvernementales et non gouvernementales dans leurs plans à court, moyen et long terme;
- e) Soutien de l'ensemble des institutions, organisations et projets publics et privés dans la mise en œuvre du Plan;
- f) Suivi et contrôle du Plan, sous la responsabilité du Directoire national de l'Unité exécutive du Plan;
- g) Formation et fonctionnement du Conseil consultatif.

14. Le Gouvernement dispose du Plan guarani Okita Reta, dont les axes sont les suivants :

- a) Terre/territoire : récupération des terres en vue de la « reconstruction territoriale de la nation guaranie »;
- b) Développement économique de la production et ressources naturelles : développement économique et sociale des communautés guaranies de manière équitable, grâce à la gestion, l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles existant sur le territoire de la nation guaranie;
- c) Développement humain et recherche, éducation, santé : logement, assainissement de base, infrastructure de soutien aux services de base et à la recherche;
- d) *Ñande Reko* ou identité culturelle guaranie et droits de l'homme : réaffirmer et revaloriser l'identité, où l'essence guaranie du *Ñande Reko* (manière d'être) de la nation guaranie renforce la structure organisationnelle;
- e) Autonomie autochtone, organisation et participation politique : atteindre l'autonomie sur la base d'un territoire consolidé et défini (délimité), revendication

des droits des peuples autochtones, réorganisation de la nation guaranie et pleine participation politique.

D. Inspecteurs du travail

15. Le Ministère du travail, de l'emploi et de la prévoyance sociale a nommé des inspecteurs du travail postés à Caraparí, Yacuiba et Entre Rios (Tarija), à Huacareta et Macharetí (Chuquisaca), et à Charagua (Santa Cruz). Ces inspecteurs, qui disposent de l'équipement nécessaire dans leurs bureaux respectifs, pour accomplir leur tâche fondamentale consistant à veiller à l'application et à la restauration des droits du travail des Guaranis, et d'asseoir la présence de l'État dans les lieux retirés où les droits du travail des peuples autochtones, surtout de la population guaranie, sont fréquemment bafoués. Le respect et la restauration des droits sont encouragés, et il est prévu de mettre en place des modules de formation sur les droits du travail et les peuples autochtones à l'intention de tous les fonctionnaires de la région du Chaco qui participent au traitement des cas de servitude, de travail forcé ou d'autres formes d'asservissement similaires imposés aux peuples autochtones.

E. Renforcement institutionnel

16. En vertu des politiques publiques instaurées par le Gouvernement bolivien, l'Unité de gestion des politiques publiques luttant contre le racisme et la discrimination, rattachée à la Direction de la lutte contre le racisme et la discrimination et au Vice-Ministère de la décolonisation, a entamé diverses tâches, dont principalement :

a) La planification de la mise en œuvre du « diagnostic du racisme et de la discrimination dans l'État plurinational de Bolivie », lequel vise principalement à informer les nations et les peuples autochtones ruraux de ce que sont le racisme et la discrimination. La définition de politiques publiques visant à lutter contre le racisme et la discrimination, et dont les bases fondamentales proviendraient des principaux protagonistes du changement, hommes et femmes, et des populations originelles, en recueillant des données auprès des exécuteurs et personnes concernées, en élaborant des concepts et en rassemblant les intrants en vue d'une meilleure approche des politiques publiques et afin de lutter contre ces maux;

b) Dans le cadre de la nouvelle constitution politique de l'État, le processus de fourniture d'outillage technique a été lancé afin de donner effet aux droits des peuples originels et de renforcer la formation et l'apprentissage des agents publics des différents ministères de l'État plurinational en matière de droits des peuples autochtones;

c) En référence au paragraphe 27 des recommandations figurant dans le rapport de la mission de l'Instance permanente, le Ministère du travail assure sa présence au sein de la population de Camiri ainsi que dans les régions du Chaco bolivien de Santa Cruz, Chuquisaca et Tarija (Monteagudo, Camiri, Yacuiba et Villamontes) par l'intermédiaire de la Direction départementale et régionale. Ce ministère a prévu de renforcer les institutions en dotant leurs bureaux de matériel informatique et de personnel, conformément à l'approche formulée par les Nations Unies;

d) En outre, il convient d'indiquer que le Ministère du travail, de l'emploi et de la prévoyance sociale a créé l'Unité des droits fondamentaux, en fonction depuis le mois d'août 2007 et dont les domaines d'intervention sont :

- i) L'élimination du travail des enfants;
- ii) L'élimination du travail forcé; et
- iii) Les peuples autochtones et les questions de genre;

Chacun de ces domaines est confié à un personnel responsable de l'Unité qui dépend du Ministère du travail, de l'emploi et de la prévoyance sociale, en coordination avec le Vice-Ministère du travail et de la prévoyance sociale, la Direction générale du travail, de l'hygiène et de la sécurité au travail, les directions régionales du travail de Camiri, Monteagudo et Yacuiba, les inspecteurs du travail, certaines personnes recrutées dans le cadre du présupposé Plan interministériel transitoire et postées à Huacareta et Macharetí (Chuquisaca), à Yacuiba, Entre Ríos et Caraparí (Tarija), et à Charagua (Santa Cruz), le gérant, l'administrateur, le secrétaire, le personnel de conciergerie et de nettoyage, trois planificateurs et trois communicateurs du Plan;

e) Il convient également de mentionner que le Vice-Ministère de la justice autochtone rurale (rattaché au Ministère de la justice), le Ministère des affaires étrangères, le Vice-Ministère des terres et le Ministère de la présidence s'emploient à mettre en œuvre et développer la diffusion, la formation et l'application des droits des peuples autochtones;

f) Dans le cadre de ses trois domaines d'intervention, l'Unité des droits fondamentaux, rattachée au Ministère du travail, de l'emploi et de la prévoyance sociale, travaille transversalement sur les thèmes relatifs aux peuples autochtones avec les directions et chefferies, ainsi que les directions départementales, régionales et les inspecteurs du travail. La priorité est donnée à la région du Chaco bolivien, qui est la zone la plus vulnérable abritant une forte présence d'autochtones et de paysans soumis au travail forcé.

F. Opportunités de formation en droits des peuples autochtones dans les institutions d'État

17. En référence à la recommandation figurant au paragraphe 23 du rapport de la mission de l'Instance permanente, il est prévu de mettre en place des modules de formation sur les droits du travail et les peuples autochtones à l'intention de tous les fonctionnaires de la région du Chaco qui participent au traitement des cas de servitude, de travail forcé ou d'autres formes d'asservissement similaires imposés aux peuples autochtones.

G. Législation

18. Le 7 février 2009 a marqué l'adoption de la nouvelle constitution politique de l'État plurinational de Bolivie, qui interdit toute forme d'esclavage sur le territoire bolivien.

19. Avec pour objectif l'abolition de l'esclavage en Bolivie, le Gouvernement bolivien a promulgué l'article 157 du décret suprême n° 29215 portant abrogation du décret suprême n° 25763. Cet article précise que l'existence d'une relation de servitude, de travail forcé, de servitude pour dettes ou d'esclavage de familles ou personnes captives dans le milieu rural ne profite ni à la société ni à l'intérêt collectif, et qu'elle implique par conséquent le non-respect de la fonction économique et sociale.

20. Selon l'article 2 du décret suprême n° 29802, il existe une relation de servitude, de travail forcé, de servitude pour dettes et/ou d'esclavage de familles ou personnes captives ou d'autres formes d'asservissement similaires dès lors que le développement des activités agraires implique des communautés, des familles ou personnes dont le travail ou le service rendu au propriétaire ou titulaire du domaine agricole est réalisé en violation des droits fondamentaux, avec subordination et sans le plein consentement des travailleurs, ou dès lors que les obligations de paiement de salaire ne sont pas honorées, qu'il s'agisse d'un paiement en espèces ou inférieur au salaire minimum national en vigueur.

21. Le décret suprême n° 29292 porte création du Conseil interministériel pour l'élimination de la servitude, du travail forcé et d'autres formes d'asservissement similaires, qui est composé du Ministère de la présidence, du Ministère de la justice, du Ministère de la planification du développement, du Ministère de la production et des microentreprises, du Ministère du développement rural et des terres et du Ministère du travail, de l'emploi et de la prévoyance sociale.

22. Le décret suprême n° 29354 définit les motifs d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue du remembrement et de la redistribution de terres en faveur du peuple guarani du département de Chuquisaca.

23. La loi n° 2494 porte création du Plan national de sécurité civile « Une Bolivie sûre pour le bien vivre », qui prévoit des programmes et projets à caractère préventif, de résolution des problèmes d'insécurité des citoyens, et visant l'ensemble de la population, notamment les personnes les plus vulnérables, dont le peuple autochtone guarani.

H. Stratégie de communication

24. Le Gouvernement bolivien a conçu et mis en œuvre la stratégie de communication concernant la relation entre les départements de Chuquisaca, Santa Cruz et Tarija, dont les responsables sont les fonctionnaires qui appliquent la stratégie et positionnent le Plan interministériel transitoire dans les différents moyens de communication, essentiellement régionaux. La prémisse fondamentale de l'initiative est de diffuser les droits du travail et des peuples autochtones conformément à la nouvelle constitution politique de l'État.

I. Santé

25. Le Ministère de la santé a lancé le programme SAFCI, grâce auquel les médecins formés en interculturalité se déplacent dans les communautés et sur le territoire du peuple autochtone guarani dans le but d'effectuer leur travail.

Toutefois, il existe encore des patrons établis dans des diverses exploitations agricoles du Chaco bolivien et qui n'autorisent pas la venue de ces médecins.

J. Pouvoir judiciaire

26. Le Gouvernement bolivien a déployé des efforts pour garantir l'avancée des procédures relatives au peuple guarani et dont l'instruction est confiée aux instances judiciaires. Malheureusement, le pouvoir judiciaire reste encore sous la responsabilité de quelques personnes qui représentent des partis politiques très conservateurs tels que Acton démocratique nationaliste, Mouvement nationaliste révolutionnaire, Nouvelle force républicaine, Mouvement de la gauche révolutionnaire, détiennent de grandes étendues de terre et asservissent des habitants guaranis. La plupart de ces propriétés ont été acquises de manière frauduleuse.

27. De février à avril 2008, les familles latifundiaries les plus connues (telles que les Larsen, les Chávez et les Malpartida) ont été à la tête d'une violente mobilisation de propriétaires terriens dans la province Cordillera dans le but d'empêcher l'attribution de titres sur les terres communautaires d'origine d'Alto Parapetí.

28. Elles accusent le patron Mario Malpartida de tentative d'assassinat (art. 8 en référence à l'art. 252 du Code pénal); d'association délictueuse (art. 132); de résistance à l'autorité (art. 159); d'entrave à l'exercice de fonctions officielles (art. 161); de menaces (art. 293); de vol aggravé (art. 332); d'attentat contre les dignitaires d'État (art. 128); de dommage qualifié (art. 358); de violation de domicile et dégradations (art. 298) et de sédition (art. 123).

29. Les *cruceños* (habitants de Santa Cruz) qui sont arrivés par la suite (descendants de croates, turcs et autres), tels que Rubén Costas, et les propriétaires terriens du Chaco *cruceño* ont empêché l'assainissement de terres destinées aux autochtones.

30. Une étendue d'environ 1 938,4717 hectares constitue la propriété de Herminia Fernández de Corcuy et Aniceto Corcuy Caba (propriétaire principaux). Six personnes sont en situation de servitude et de travail forcé sur ces terres.

31. Elide Montes de Chávez et Babil Chávez Corcuy sont les propriétaires d'une étendue de 3 790,9321 hectares, sur laquelle 42 Guaranis sont en situation de servitude et de travail forcé.

32. Nelson Chávez Aguilera, Luz Virginia Chávez de Gutiérrez, Julia Aguilera de Chávez, Roberto Chávez Aguilera, Juana Chávez Aguilera, Humberto Mario Chávez Aguilera, Rene Ernesto Chávez Aguilera, Alicia Chávez Aguilera et Raquel Chávez Aguilera de León sont les propriétaires d'une étendue de 4 894,0967 hectares, sur laquelle 33 Guaranis sont en situation de servitude et de travail forcé. Roberto Chávez déclare que ses parents Julia et Nolberto ont acheté la propriété en 1940 à Seledonio Aguilera. Le premier propriétaire, Ernesto Chávez Corcuy, avait transféré la propriété en y incluant les familles guaranies. Selon le travailleur Jesús Jarillo Toledo, le propriétaire a menacé de l'expulser de l'exploitation agricole sans lui payer les avantages sociaux qui lui sont dus.

33. Elvy Abett de Malpartida et Luis Eduardo Soriano Noriega sont les propriétaires d'Isiporenda, lieu où se cultive la liane (plante grimpante qui sert de corde pour attacher des objets) et s'étendant sur une superficie de

10 958,6948 hectares. Vingt-six Guaranis y vivent en situation de servitude et de travail forcé. La famille Malpartida a acheté le domaine à Oscar Peña Sandoval. Le titre de vente de la propriété cite les Guaranis comme faisant partie des bêtes de somme. La famille Malpartida, qui est l'un des patrons les plus violents et abusifs de la région, fait l'objet d'une procédure pour flagellation de Guaranis à Cuevo le 13 avril et pour intimidation avec armes à feu de villageois d'Itakuatia. Cette famille a l'habitude de fouetter ses ouvriers, d'ordonner que l'on tue les chevreaux destinés à la consommation des ménages, et paie un salaire de 300 bolivianos (soit 42 dollars des États-Unis) pour un travail de 13 heures par jour, généralement en médicaments, fournitures scolaires, vêtements et denrées alimentaires. Le 13 avril 2008, les Malpartida ont soumis l'avocat Ramiro Valle et d'autres autochtones à une flagellation de 15 minutes à Cuevo.

34. À Huaraca : pénélope de Dabbene. Itacay : pierre marquée ou indication de la délimitation territoriale, étendue de 15 262,9492 hectares dont est propriétaire Duston Larsen Metenbrink et sur laquelle 29 Guaranis sont en situation de servitude. Ronald Larsen, père de Dutson, est descendant d'immigrants danois arrivés en Bolivie au cours des années 60 avec le Corps de la Paix. Il a acheté la propriété Caraparicito I en 1969 à la famille Donoso Trigo, descendante d'Octavio Padilla, propriétaire de 32 exploitations agricoles, avocat et beau-frère de Juana Azurduy de Padilla, d'après la revue *Escape* et le journal *La Razón* (février 2007). La famille Larsen a acheté la propriété accompagnée des Guaranis qui travaillaient pour l'ancien patron. Cet originaire d'Amérique du Nord possède 57 145 hectares de terres dans le département de Santa Cruz.

K. Réforme agraire

35. Selon la loi n° 3545 relative à la reconduction communautaire de la réforme agraire et son règlement en date du 28 novembre 2006, des progrès énormes ont été accomplis dans l'assainissement des terres en faveur des nations, peuples et communautés autochtones et ruraux de Bolivie.

36. Le 21 novembre 2008, en application de ladite loi, des brigades techniques de l'Institut national de réforme agraire ont repris le travail d'assainissement des terres dans les communautés autochtones, les petites et moyennes propriétés et les entreprises agricoles de la province Cordillera du département de Santa Cruz.

37. Les objectifs de l'assainissement sont les suivants :

a) Attribution de titres sur les terres communautaires d'origine d'Alto Parapetí, à la demande des communautés guaranies;

b) Libération des autochtones soumis à la servitude;

c) Remise de titres gratuits portant sur de petites propriétés d'élevage et agricoles de moins de 500 hectares qui respectent la fonction sociale. L'Institut a conclu un accord pour l'assainissement des zones 3 et 4 de 88 000 hectares sur lesquelles ont été identifiés 77 domaines.

38. Dans le cadre de la politique d'assainissement, les droits de 60 petites et moyennes propriétés agricoles et d'élevage seront reconnus et donneront donc lieu à la délivrance de titres de propriété. Sept communautés autochtones évaluées et intégrées à la terre communautaire d'origine d'Alto Parapetí recevront également

leurs titres. Par ailleurs, l'État se verra restituer cinq latifundia qui ne respectent pas la fonction économique et sociale et dans lesquelles vivent plus de 50 familles guaranies en situation de servitude.

39. Sont cités ci-après le nom de quelques uns de ces latifundia avec leur signification :

- Iviyeka : terre partagée ou terre divisée en deux parties;
- Tasete : tas de fourmis travailleuses. (Colonies de fourmis);
- Yapumbia : où prend fin la vie de l'homme;
- Yaiti : bois épais;
- Itakuatía : pierre marquée ou écriture sur une pierre (servait jadis de limite territoriale);
- Huaraca : pénélope de Dabbene;
- Carapari : cactus poussant dans la région du Chaco (*Guareno* en guarani);
- Mandiyuti : s'écrit « mandyjuti », qui signifie coton blanc;
- Karaguatarenda : lieu où existe la caraguatá, plante sauvage similaire à la feuille d'ananas;
- El arenal : Ivikuinti, signifie banc de sable;
- Timboirenda : lieu où pousse la plante *timboy* (plante dont le bois est utilisable);
- Capirenda : lieu où la paille est abondante;
- Ivicuati : s'écrit « yvykuaty », signifie puits et, d'une manière générale, le « ti » (avec deux points sur le « i », signifie couleur blanche). « yvycuaty » signifie donc puits blanc;
- Cuevo : (*ñumbite o mbui'te*) canon ou plaine située au milieu de deux collines.

Selon le registre d'identité du peuple autochtone ou originel, données provenant du Vice-Ministère des terres.

Communautés guaranies de la terre communautaire d'origine d'Alto Parapetí.

40. La terre communautaire d'origine d'Alto Parapetí se situe dans le département de Santa Cruz (province Cordillera) et couvre une superficie de 157 094 hectares.

Délimitation de la terre communautaire d'origine

41. Au nord se trouvent les communautés d'Iguasurenda, d'Itaimi, de Tenta Piau-Lagunillas, de Curupaiti et de Kuruyuqui. Au sud se situent les communautés de Río Cuevo, les domaines d'El Piritial, de Parapetí, de Yaguagua ainsi que la communauté de Santa Rosa de Cuevo. La terre communautaire d'origine de Kaami est localisée à l'est tandis que la communauté de Santa Rosa de Cuevo, le Terrain de l'État, Quebrada Itacua, RíoCarapari et la propriété de Santa Bárbara se situent à l'ouest.

L. Politiques publiques

42. Par le biais de décrets suprêmes, le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie a émis différents bons au profit de la population bolivienne en général, et dont sont également bénéficiaires les villageois et villageoises de la nation guaranie. On peut citer par exemple le bon « Juancito Pinto », qui permet aux enfants en âge scolaire de recevoir un avantage quantitatif sur la base de leur parcours scolaire.

43. De même, le bon « Dignidad », réservés aux personnes âgées de plus de 60 ans, est distribué chaque mois. Il convient également de mentionner le bon « Juana Azurduy » qui est attribué aux femmes enceintes et aux mères de nouveau-nés âgés de 2 ans au plus.

M. Enseignement supérieur

44. Grâce aux ressources provenant du pourcentage d'impôt direct sur les hydrocarbures et allouées au Fonds autochtone associé, l'Université autochtone de Bolivie (UNIBOL) a été créée, en vertu du décret suprême n° 29664 du 2 août 2008 portant définition du fonctionnement des universités autochtones des différentes écorégions du pays. Parmi ces universités figure l'Université Apiahuayqui Tumpa, sise à Kuruyuqui sur le territoire de la nation guaranie. Elle a été inaugurée le 11 avril 2009, avec la participation active et volontaire des organisations sociales et des peuples autochtones de Bolivie en vue de développer des processus de recherche scientifique et de résoudre les problèmes liés à la base de production et l'entourage social.

N. Participation politique

45. Le 6 décembre 2009, un événement très important a marqué l'histoire bolivienne : l'élection de l'Assemblée plurinationale qui compte dans ses rangs des représentants de différents peuples, nations et communautés autochtones ruraux et interculturels.

46. Dans le cadre de la représentation autochtone directe, Wilson Changarai, issu de l'Assemblée du peuple guarani, a été élu membre de l'Assemblée plurinationale en tant que représentant de la circonscription spéciale autochtone.